

AXE 2: LE DEFI DE LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

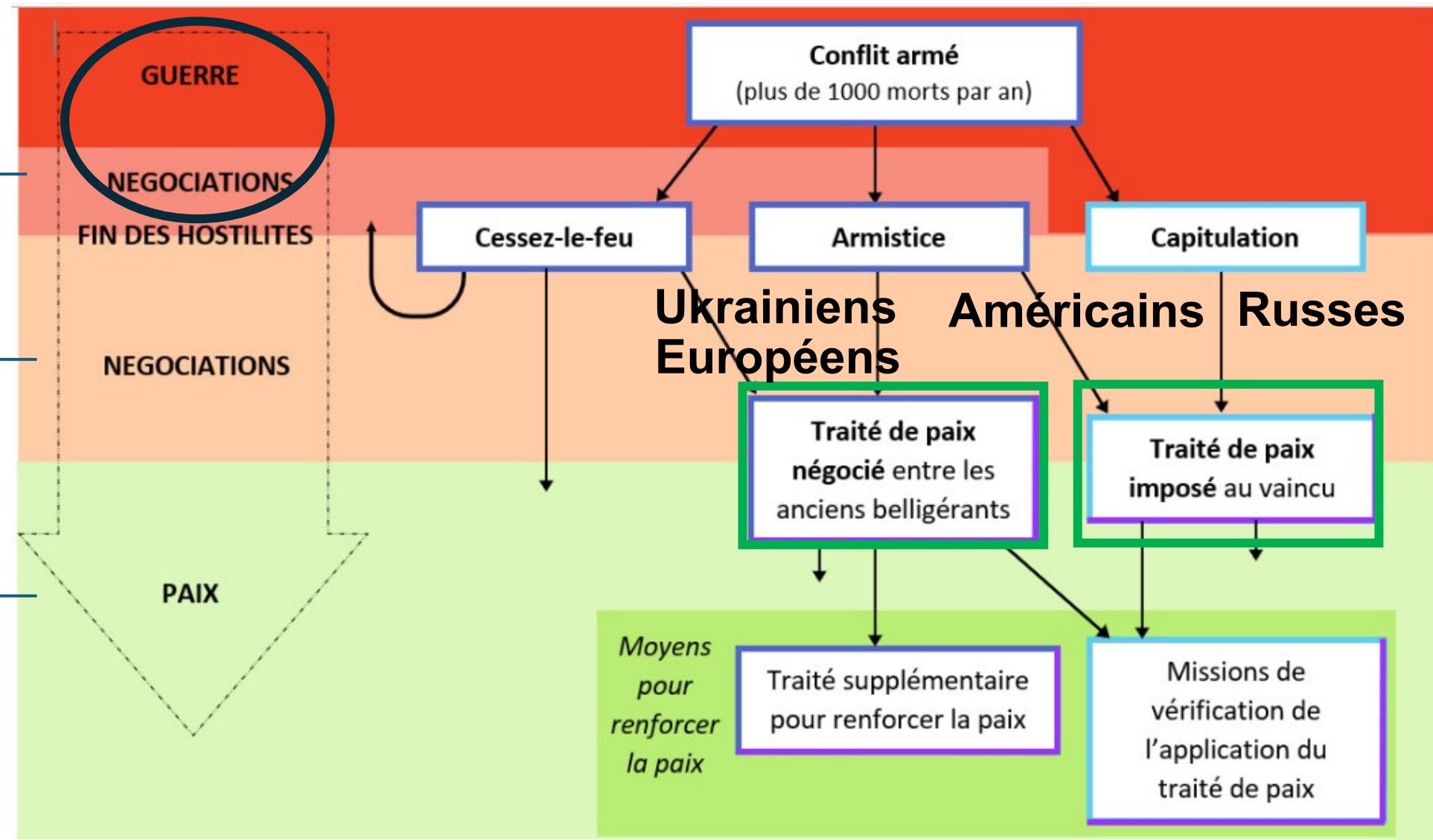
Construire la paix =

- > Recourir à la diplomatie alors que la guerre n'est pas finie. **La diplomatie est aussi un moyen de gagner la guerre.**
- > Elaborer / signer et ratifier un traité accepté par les différents acteurs. **Mais le traité de paix ne signifie pas forcément la paix.**
- > Vérifier l'application du traité afin de consolider la paix

1: mettre fin à une situation de guerre

2: faire la paix ou l'imposer aux vaincus

3: s'assurer du respect de la paix par différents moyens



Traité de paix = acte international proclamant la fin d'une guerre et définissant des contreparties réciproques pour les anciens belligérants.

Processus difficile et résultat incertain

Processus complet en 3 étapes (voir avant)

État / idéal ; paix négative / paix positive

« **Le défi de la construction de la paix depuis le XVIIe siècle** »

-> XVIIe: idée d'une paix organisée et durable par une entente entre les puissances.

Naissance **des congrès internationaux** au cours desquels les **traités** sont élaborés. Le 1^{er} en 1648 avec les **traités de Westphalie**.

-> Au XXe, les guerres mondiales prouvent l'échec du **système westphalien**: l'idée de **sécurité collective** s'impose: une diplomatie mondiale garantirait une « paix perpétuelle » avec la SDN puis l'ONU.

↳ **Problématique** : Quelles sont les conditions et les modalités de la construction de la paix ? Dans quelle mesure le système westphalien est-il remis en question ?

I / Faire la paix par les traités (XVIIe-XXe siècle).

II / Faire la paix par la sécurité collective (depuis le XXe siècle).

I / Faire la paix par les traités (XVIIe-XXe siècle).

A / La naissance du système westphalien.

Jalon - Faire la paix par les traités : les traités de Westphalie (1648)

Intro: contextualisation: aux origines des traités de Westphalie, la guerre de Trente Ans (1618-1648).

Q 1 : présentez le Saint-Empire Romain Germanique (territoire, organisation politique, situation religieuse).

Q 2 : quelle est la cause initiale de la guerre de Trente Ans ?

Q 3 : en quoi et pourquoi le conflit s'est-il étendu à une grande partie de l'Europe ?

La Guerre de Trente Ans

Quand ?

1618-1648

Où ?

Surtout dans le SERG mais aussi France vs Espagne

->Ligue impériale: Autriche, Etats allemands catholiques, Espagne

->Ligue protestante: Bohème, Etats allemands protestants, Suède, Danemark, Provinces-Unies + France

Qui ?

Pourquoi ?

->Liberté religieuse

->Hégémonie des Habsbourg sur le SERG et l'Europe, France encerclée

I / Faire la paix par les traités (XVIIe-XXe siècle).

A / La naissance du système westphalien.

Jalon - Faire la paix par les traités : les traités de Westphalie (1648)

Plan de la sous-partie

1. Les négociations (activités 2a et 2b)
2. La portée des traités (activité 2c)
3. Les limites du système westphalien (activité 2d)

1. Les négociations

- è Q 1: La Guerre de Trente Ans: longue, meurtrière et violente
=>entraîne un désir de paix.
- è Q 2: Résolue par la volonté des Etats de construire la paix en la fondant sur les « intérêts mutuels ». L'Europe prend conscience de constituer un « ensemble politique »
- è Q 3: Les traités de Westphalie ont permis de garantir la paix en posant 3 principes : l'équilibre des puissances, la souveraineté des États et la non-ingérence extérieure
- è Q 4: La paix est présentée comme un processus et une finalité politique fondée sur la recherche d'un équilibre international.

≤ **Problématique** :

- >Comment les traités de Westphalie ont-ils permis l'arrêt d'une guerre longue et meurtrière ?
- >L'instauration d'un nouvel ordre international a-t-elle mis en place les conditions d'un équilibre garantissant la paix ?

Des négociations qui ont duré 5 ans

Deux conflits européens

Guerre de Quatre-Vingt Ans

(1568-1648)

qui oppose les Provinces-Unies révoltées à l'Espagne

Guerre de Trente Ans

(1618-1648)

qui oppose les puissances européennes dans le conflit entre le Saint-Empire romain germanique et les États allemands protestants

Trois traités de paix

Paix de Münster

(30 janvier 1648)

entre les Provinces-Unies et l'Espagne

Traité de Münster

(24 octobre 1648)

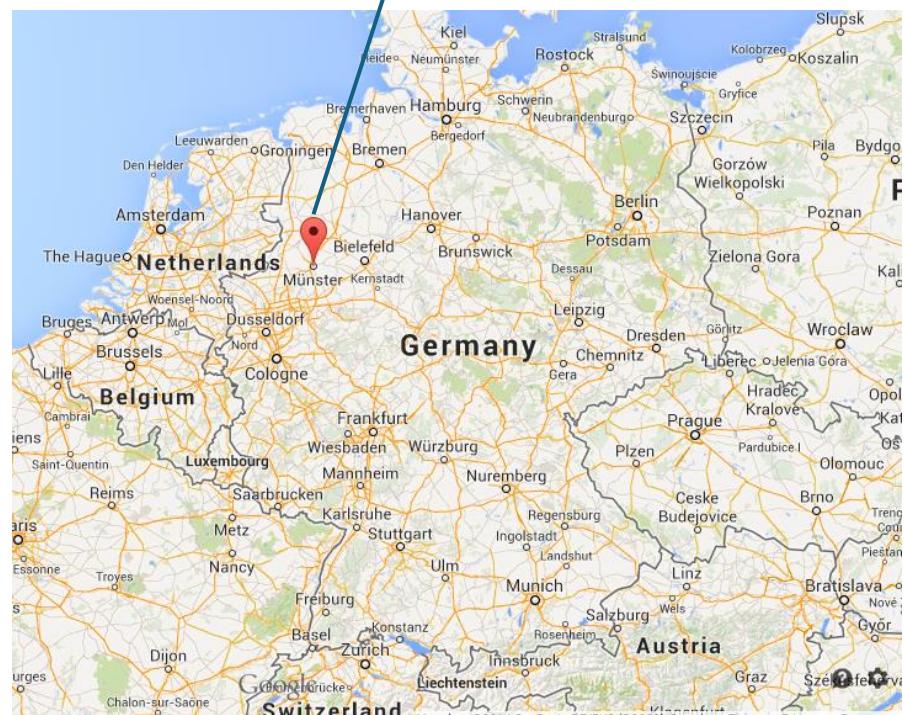
entre le Saint-Empire romain germanique et la France et ses alliés

Traité d'Osnabrück

(24 octobre 1648)

entre le Saint-Empire romain germanique et la Suède

Westphalie



Questions à régler pour arrêter la guerre	Acteurs impliqués et modes de négociation	Changements qu'implique l'application des traités dans l'Empire et en Europe
<ul style="list-style-type: none"> ->Indépendance des Provinces-Unies ? ->Gain de territoires pour la France et la Suède ? ->Hégémonie des Habsbourg en Europe ? ->Place du protestantisme dans le SERG ? ->Droits des princes allemands face à l'Empereur du SERG ? 	<ul style="list-style-type: none"> ->Des délégations nombreuses et variées ->Des négociations menées par des <u>plénipotentiaires</u> ->2 villes: Munster (France) et Osnabrück (Suède) Lenteur car: <ul style="list-style-type: none"> ->Barrière de la langue ->Manque de pouvoir pour les plénipotentiaires impériaux ->Guerre en même temps 	<ul style="list-style-type: none"> ->Indépendance des Provinces-Unies vis-à-vis de l'Espagne ->Gain de territoires pour la France (à l'est) et la Suède =>Hégémonie des Habsbourg en Europe affaiblie ->Place du protestantisme renforcée (liberté reconnue) ->Droits des princes allemands face à l'Empereur du SERG renforcés ->Accord sur 2 principes: bon voisinage et amnistie

2. La portée des traités de Westphalie.

- è La difficulté de la guerre explique celle des négociations
- è La guerre a été résolue par la volonté des **Etats** : l'Etat s'impose comme l'acteur central des relations internationales, au détriment des seigneurs, de l'Empereur et du pape.
- è Les traités mettent en place de nouveaux **équilibres** dans le but de construire la paix, notamment la nécessité d'empêcher un Etat d'être une puissance hégémonique

=> Ces traités posent les bases d'une diplomatie fondée sur le **droit: inviolabilité de la souveraineté des États, respect de la frontière politique, indépendance et égalité des Etats**, petits et grands.

- è La guerre est considérée par les États comme un recours possible, mais limité et régulé, ne devant pas générer la barbarie. La paix de Westphalie se veut **collective et durable**. Elle repose sur le **multilatéralisme** (= conférence réunissant des puissances rivales)

Comment définir l'ordre ou le système westphalien ?

- > Découle des traités de Westphalie qui ont mis fin à la guerre de 30 ans en 1648
- > Un concept de relations internationales, conduites de manière civilisée par des Etats souverains et égaux en droits, négociant sur la base du multilatéralisme
- > Afin de favoriser la paix, c'est-à-dire la mise à l'écart de la guerre ou tout au moins son contrôle ou son encadrement.
- => L'équilibre des puissances en est le fondement

3. Les limites du système westphalien.

Activité 2d

Mise en activité

Objectif : faire l'analyse critique du système westphalien.

- . Extrait d'un texte de Vincent Adoumié, tiré de *la Géopolitique du monde contemporain*.
- . Carte des guerres menées par Louis XIV.

Consigne : expliquez quelles sont les limites du système westphalien dans la construction de la paix en Europe.

Les limites du système westphalien:

- >Louis XIV (1661-1715) multiplie les guerres pour repousser les frontières au nord et à l'est. Même si la guerre est contrôlée, il n'y a pas de paix durable et la frontière politique devient même un facteur de guerre
- >Napoléon Ier remet en cause la souveraineté des Etats européens en voulant imposer les valeurs de la Révolution. L'ordre westphalien est fragilisé par le passage de l'Etat monarchique à l'Etat-nation. Cela décuple les velléités guerrières et aboutit à une puissance hégémonique.

**Construire la paix
dans le cadre du
système
westphalien =**

**Éviter les
violences
extrêmes**

= paix négative

**L'ordre
westphalien
présente des
limites**

**Garantir des
périodes de paix
entre les guerres**

B / Permanence et remise en cause du système westphalien dans le temps.

1. Au XIXe siècle : le Congrès de Vienne (1814-1815).

- ⊣ Dans quelle mesure le Congrès de Vienne qui met fin aux guerres napoléoniennes restaure-t-il l'ordre westphalien ?

B / Permanence et remise en cause du système westphalien dans le temps.

2. Au XXe siècle : les deux guerres mondiales.

- ⊣ Dans quelle mesure le Congrès de Versailles en 1919 met-il fin au système westphalien ?

Bilan des traités	Congrès de Vienne (1815)	Congrès de Versailles (1919)
Conforme au système westphalien	<ul style="list-style-type: none"> -Long (9 mois) -Plénipotentiaires -Réaffirmation du principe de souveraineté des Etats à l'intérieur de leurs frontières -Equilibre entre les puissances -Alliance entre elles pour maintenir la paix 	<ul style="list-style-type: none"> -Long -Traités de paix signés
Non conforme au système westphalien	<ul style="list-style-type: none"> -Paix fragilisée par les aspirations nationales qui remettent en cause les frontières (Grèce, Belgique...) -Montée des tensions entre les puissances dans les Balkans 	<ul style="list-style-type: none"> -Chefs d'Etat -Paix des vainqueurs, non négociée (Diktat) -Volonté de revanche et de justice -Allemagne affaiblie et humiliée / France puissance dominante sur le continent

Conclusion intermédiaire :

Activité 4

Document : entretien avec Herfried Münkler, L'Histoire, décembre 2018.

Q : les guerres actuelles répondent-elles encore à la logique de l'ordre westphalien ?

L'ordre westphalien aujourd'hui

- Les frontières politiques:
 - >N'assurent plus la sécurité des Etats
 - >Ne limitent plus leur action
 - >Le droit d'ingérence humanitaire a été reconnu
 - L'Etat n'est plus le seul décideur et acteur des guerres
 - L'ordre guerre ou paix est remis en cause par des situations intermédiaires (ex : terrorisme)
 - La guerre ne commence plus par une déclaration de guerre et ne se termine plus par un traité de paix
- Il n'y a pas de paix durable sans négociations aboutissant à un accord prenant en compte les intérêts des protagonistes : l'ordre westphalien reste présent (ex: Ukraine)
- Non
- Mais